



Protocole pour l'usage du centre sportif du Belvédère à partir du 22 juin 2020

1. Les locaux accessibles

- Locaux accessibles (par le hall au 26^e étage) : la piscine, la salle de sport, les WC hommes et femmes, qui sont nettoyés après chaque créneau horaire par l'employé du centre sportif
- Locaux fermés : les vestiaires et les saunas, le solarium
- Nombre de personnes admises en même temps à la piscine :
 - 3 nageurs, en ligne dans un des 3 couloirs
 - ou 4 personnes d'une même famille, enfants avec leur(s) parent(s)
 - aucun invité
- Nombre de personnes admises en même temps à la salle de sport : 3 (pas de musculation avec poids et haltères), pas d'invité
- Une seule activité par jour, sur un seul créneau horaire (pas de gym après la piscine ni l'inverse)
- Venir après s'être douché chez soi, en tenue de sport (maillot de bain ou tenue de gym) et avec un sac pour déposer ses vêtements, déshabillage et rhabillage sur place (sans se changer)

2. La réservation et l'accès

- Réservation manuscrite la veille pour le lendemain sur un tableau journalier déposé dans le hall du B au R+1 face à la loge des gardiens
- Indiquer nom / prénom, n° d'appartement, locataire / propriétaire) sur l'un des 10 créneaux horaires proposés pour la piscine ou pour la salle de sport, de 9h30 à 19h30 sauf le jeudi, horaires particuliers le vendredi et le dimanche
- Une seule séance de 45 mn par jour (à la piscine ou à la salle de sport)
- Ouverture à l'heure juste au 26^e (masque dans l'ascenseur)
- Au palier du 26^e, se mettre dans la file d'attente devant la porte de gauche du centre sportif, en respectant le marquage au sol des distances
- Ouverture de la porte par l'employé du centre sportif à chaque début de séance
- Accès impossible à toute personne n'ayant pas réservé un créneau horaire la veille
- 45 mn maximum à la piscine ou à la salle de sport, 15 mn pour se rhabiller (sans se changer)
- Porte de sortie (barre anti-panique) à gauche dans le hall dans les 15 dernières minutes, avant l'arrivée d'un nouveau groupe à l'autre porte

Le tableau est affiché la veille dès le matin, sur une table dans le hall du B côté poste de gardiennage, pour être rempli manuellement.

Le soir, il est pris par les gardiens, qui vérifient les identités des personnes et en transmettent une copie à l'employé pour le lendemain matin. Les employés vérifient l'identité des personnes (qui doivent avoir leur carte de piscine) pour chaque séance.



Ce système a été préféré à un dispositif par internet, qui aurait défavorisé des personnes peu familiarisées avec l'ordinateur. Pour l'instant, il n'est pas possible de réserver une plage horaire libre le jour même, les changements de dernière minute seraient trop difficiles à gérer.

3. La pratique sportive et les règles de protection sanitaire à la piscine

- Dans le hall, déposer vêtements et chaussures dans un sac près d'une des chaises
- Se mouiller la tête et le corps sous la douche du pédiluve (savon ou shampoing strictement interdits)
- Nager dans son couloir pendant au plus 45 mn (3 couloirs), regagner le hall pour se sécher et se rhabiller, partir par la porte de gauche avant l'heure suivante
- Pour les familles avec enfant, seulement bouées ou brassards (tout flotteur ou jouet interdits) ; comme d'habitude, palmes et plongeons interdits.
- Après 45 mn au plus tard, sortir de l'eau et rejoindre sa chaise dans le hall pour se sécher et se rhabiller avant de quitter le centre par la porte de gauche
- *A la fin des 45 mn, l'employé du centre sportif a 15 mn pour procéder au nettoyage avec une solution hydro-alcoolique de tout ce qui a été touché par les résidents (poignée de porte, tirage de chasse d'eau, échelles, etc.)*

4. La pratique sportive et les règles de protection sanitaire à la salle de sport

- Pas de poids et haltères, enlevés et stockés (désinfection impossible dans les 15 mn imparties avant la séance suivante)
- Apporter chaussures de sport, tapis et serviette pour les appareils sur lesquels on s'assied ou on se couche, laisser vêtements et chaussures de ville près d'une chaise à l'entrée de la salle
- A la fin des 45 mn, se rhabiller, si possible après avoir nettoyé ce qui a été touché, avec le gel hydro-alcoolique mis à leur disposition près des appareils
- Dans les 15 mn avant la séance suivante, quitter le centre sportif par la porte de gauche dans le hall
- *Dans les 15 mn de battement, l'employé du centre sportif nettoie avec une solution hydro-alcoolique tout ce qui a été touché par les résidents dans tout le centre sportif (poignée de porte, tirage de chasse d'eau, poignées, guidons de vélo électrique, etc.).*
- En cas de difficulté à faire respecter les règles communes (vêtement, bonnet, comportement, etc.) ou les horaires, l'employé peut faire appel au poste de gardiennage, le gardien peut décider d'exclure - provisoirement ou définitivement - toute personne qui ne se plierait pas à ces règles communes
- Si les règles actuelles sont bien respectées et si les règles sanitaires édictées par l'ARS évoluent, ce règlement sera revu au seuil de l'été, pour plus de souplesse sur le nombre de personnes, les horaires et les lieux accessibles
- Mais tant que des mesures exceptionnelles de désinfection et de distanciation seront en vigueur, il faudra tenir compte de la surcharge quotidienne de travail qu'elles impliquent pour les employés pour organiser l'accès et la fréquentation
- L'employé aura un masque et une visière pour se préserver de tout risque d'infection, qui entraînerait la fermeture immédiate du centre sportif
- Merci à chacun de contribuer avec esprit de responsabilité à la réouverture de ce lieu de détente et de loisir qui est cher à tous les résidents